

2015-6668
2016-02-16

Container

WILSON®
APPÂT GOPHER-KIL^{MD} AVEC STRYCHNINE

Un appât prêt à employer pour le contrôle
des gaufres et spermophiles (écureuils terrestres).

À USAGE RESTREINT

N° D'HOMOLOGATION 22913 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : strychnine 0,4 %

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 500 g à 15 kg plus 20 kg et 25 kg

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être vendu qu'à des exterminateurs professionnels, des agriculteurs et des personnes autorisées dans le cadre de programmes d'extermination approuvés par le gouvernement, alors que le fournisseur conserve un registre des ventes, y compris le nom, l'adresse et la signature de chaque acheteur, de même que la quantité de produit achetée.

USAGE RESTREINT : Pour le contrôle de gaufres (*Thomomys talpoides*) et des spermophiles de Richardson, du Colombia, de Franklin et des rayés (*Spermophilus richardsonii*, *S. colombianus*, *S. franklinii* et *S. tridecemlineatus*, respectivement).

MODE D'EMPLOI : Afin de réaliser un contrôle efficace, l'application des appâts doit être effectuée avant la naissance des jeunes rongeurs, vers la mi-avril et aussi avant que la nouvelle végétation soit disponible comme nourriture secondaire. À ce moment-là, un appât de qualité supérieure pourrait être plus attrayant. Une application d'appâts, effectuée après ces temps-là, serait moins économique (par ex., matériaux, main-d'oeuvre, etc.) car la disponibilité de différentes nourritures pourrait réduire la consommation des appâts et, par suite, affecter le niveau de contrôle.

Trois mesures de contrôle sont acceptables quand on utilise l'appât à strychnine pour contrôler les gaufres, et deux mesures sont acceptables pour contrôler les spermophiles de Richardson, le Colombia, le Franklin et les rayés. L'appât de strychnine peut être placé à la main ou utilisé dans des sondes, des creuseurs de terriers ou dans des boîtes hermétiques pour appâts, comme indiqué ci-dessous. Observer les modes d'emploi qui suivent et aussi ceux qui sont indiqués sur les équipements d'application pour obtenir un meilleur contrôle et réduire les risques aux organismes non visés. **NE PAS ÉPARPILLER L'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DU TERRIER** (sur la surface du sol). Veiller à ne pas répandre des appâts sur le sol. Tous les appâts répandus par mégarde doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

Pour le contrôle des gaufres :

1. Sondes à main : Lire les instructions sur l'étiquette de l'appareil 'GOPHER GETTER' pour déterminer la méthode d'utilisation.
2. Creuseurs de terriers : Consulter les instructions détaillées dans le manuel de mode d'emploi afin de mieux construire le tunnel et pour le placement des appâts. Pour construire un bon terrier, le sol doit être humide et le creuseur de terrier doit être bien nettoyé. Avec un manche à balai ou une barre de fer, sonder les tunnels des gaufres pour en déterminer la profondeur. Régler la machine à la même profondeur. Creuser des tunnels artificiels à des intervalles de 7 à 10 mètres en couvrant toute la zone infestée, et ensuite, boucher les extrémités de ces trous. On peut traiter un hectare avec 1 à 2,25 kg d'appât.
3. Placement à la main : Ouvrir prudemment le terrier et mettre de 5 à 15 grammes d'appât à une profondeur suffisante dans le tunnel et refermer soigneusement le terrier mais sans couvrir l'appât. Un autre traitement pourrait être nécessaire si les terriers ont été rouverts et sont activement utilisés.

Pour le contrôle des écureuils terrestres ou spermophiles :

1. Placement à la main : Dans chaque terrier ouvert, mettre de 5 à 15 grammes d'appât à une bonne profondeur de manière à ce que cet appât ne soit pas visible en surface. Refermer le terrier sans enterrer ni couvrir l'appât. Une semaine plus tard, répéter le traitement pour tous les terriers ouverts.
2. Station d'appât : Méthode de contrôle supplémentaire pour l'emploi du produit en surface. Placer l'appât dans une station protégée et en remettre selon les besoins. Retirer et enterrer tous les animaux morts, car ils représentent un risque sérieux d'empoisonnement pour les bêtes de proie. Ne pas mettre d'appât à des endroits où des espèces non visées pourraient l'atteindre, à moins que cet appât soit dans une station ou boîte protégée.

Surveillance: Toutes les zones où l'on a disposé des appâts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière dans le but de retirer les cadavres d'animaux. Dans le cas des spermophiles, il faut faire une tournée quotidienne pendant la première semaine, puis hebdomadaire pendant plusieurs semaines après le traitement. Tous les animaux morts doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

PRÉCAUTIONS : Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.** Conserver ce produit sous clé, hors de la portée des enfants. Peut être mortel s'il est avalé. Ne pas appliquer ce produit d'une façon permettant que des personnes (notamment dans le cadre de leur travail), des animaux de compagnie ou d'autres animaux domestiques puissent entrer en contact avec lui. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières, un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application de ce produit, pendant le nettoyage, et chaque fois que l'on manipule le produit. Les appâts devraient être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, animaux familiers, sauvages et domestiques ou dans des boîtes d'appâts hermétiques. Ce produit est toxique pour la faune. Les graines traitées et exposées sur le sol présentent un danger pour les oiseaux et les autres animaux sauvages. Toxique pour toute forme de vie.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités et les cadavres empoisonnés qui jonchent le sol peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS VOTRE RÉGION.** Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer avec une grande quantité d'eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes de l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

ENTREPOSAGE DES PRODUITS NON UTILISÉS : Emmagasiner dans son contenant d'origine où il conservera son efficacité. Il n'est pas affecté par la chaleur ni le froid.

ÉLIMINATION : Éliminer le contenant conformément aux exigences fixées par les autorités provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé, veuillez vous adresser à l'organisme de réglementation de votre province ou au fabricant.

Élimination des cadavres (espèces ciblées et espèces non ciblées) : tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.